PARLEMENT PROVINCIAL

CONSEIL LEGISLATIF

QUEBEC, 14.

Au Conseil législatif après les affaires de routine, l'honorable M. PELLETIER propose que le siège de M. Lavallée soit déclaré vacant en conséquence de sa démission, telle que rapportée a cette chambre, par Sir A. A. Dorion, le commissaire nommé pour faire une enquête a ce sujet.

Il s'efforce de démontrer que la démission offerte par M. Lavallée dans une lettre ne peut pas être révoquée par le seul fait de la retirer dans une autre lettre.

Il nie que M. Lavallée ait été intimidé dans cette démission et prétend que le Conseil ne peut pas réinstaller le démissionnaire.

Il fait allusion au fait que la lettre du Dr Lavallée retirant sa démission n'a pas été adressée au lieutenant gouverneur en conseil, comme elle devait l'être, mais au lieutenant gouverneur personnellement, probablement pour soulever des difficultés entre lui et ses conseillers.

L'honorable M. CHAMPAGNE dit que la question est de savoir si la démission obtenue telle qu'elle l'a été, est valide, ou si l'acceptation formelle est requise.

Il soulève une question de juridiction et démontre que le conseiller législatif peut être jugé seulement par ses pairs, vu que dans la chambre des lords et dans le senat, la commission nommée pour s'enquérir de l'affaire n'a pas juridiction.

L'honorable M. STARNES dit que la question doit être laissée au comité des privileges et il fait une proposition a cette fin.

L'honorable M. ARCHAMBAULT propose comme amendement que le débat soit ajourné jusqu'à demain ; ce qui est rejeté par un vote de 10 contre 10.

Les honorables MM. Prevost et Méthot avaient pairé, et le président du conseil législatif n'a pas voté et l'honorable M. Lavallée était absent.

L'honorable M. PELLETIER propose l'ajournement de la chambre ; ce qui est aussi rejeté sans division.

L'honorable M. GILMAN se lève et s'apprête à lire en français et en anglais le rapport de la commission comprenant environ 500 pages d'impression, lorsque l'honorable M. Champagne soulève une question d'ordre.

L'honorable M. GILMAN soutient qu'il est parfaitement dans l'ordre, et dit qu'il est prêt a lire les regles de la chambre ; mais un compromis est fait entre les membres.

L'honorable M. ARCHAMBAULT propose l'ajournement du débat.

L'honorable M. GILMAN propose l'ajournement de la chambre, et la seance est levée, vers minuit.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

QUEBEC 14

La séance est ouverte a 3.30 heures.

Les bills suivants sont présentes :

Acte pour amender la loi des chemins de fer, 43-44 Victoria, chap. 43—L'honorable M. Mercier.

Acte pour amender l'acte 49-50 Victoria, chapitre 33, concernant l'admission à l'étude et à la pratique des professions libérales, pour les aspirants qui ont pris part a l'expédition du Nord-Ouest en 1885. —M. Lafontaine.

M. LUSSIER demande si le gouvernement a l'intention d'accorder un octroi pour un haras national dans le cas qu'il en serait établi.

L'honorable M. MERCIER répond que l'affaire est sous considération.

M. NANTEL demande copie du contrat fait le 4 mars 1882 entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique.

Ce contrat est nécessaire pour connaitre la nature des arrangements qui ont été conclus.

On a a se plaindre dans le comté de Terrebonne, du service du chemin de fer canadien du Pacifique, service qui n'est pas suivant les clauses du contrat. La defectuosite existe aussi bien pour le fret et les passagers entre Sainte Sophie et Montreal qu'entre cette dernière localité et Ottawa. La construction de la ligne laisse aussi a desirer et l'embranchement de Saint-Jerome n'a pas ete bien remblayé de ballast.

Il serait bon de savoir quels moyens le gouvernement adoptera pour faire en sorte que la compagnie remplisse les conditions du contrat.

M. BEAUCHAMP dit que les taux du fret sont exorbitants et qu'on ne donne aucun accommodement aux voyageurs.

Le comté des Deux-Montagnes souffre aussi beaucoup de l'état de choses actuel.

L'honorable M. MERCIER dit que le gouvernement est prêt a faire tout en son pouvoir pour remédier a cet état de choses resultant de l'abandon par la législature en 1883, du contrôle de ce chemin de fer.

Il est presque impossible, cependant, de changer le tarif impose par le chemin de fer, parce que la compagnie jouit d'un contrôle absolu.

L'honorable M. FLYNN dit que le premier ministre n'a pas besoin de citer la loi de 1883, il n'a qu'à s'en rapporter au contrat. Des plaintes semblables ont déja ete formulées et la compagnie y a remedie. La loi adoptée par le gouvernement conservateur en 1883 n'a pas affecte le contrat et l'on put forcer la compagnie a remplir ses engagements.

Que le gouvernement mette la loi en vigueur et il sera appuye par l'opposition pour obtenir justice.

M. NANTEL dit que tout ce qu'il veut, c'est la mise a execution du contrat. La compagnie du chemin de fer canadien a ouvertement et publiquement violé une clause essentielle du contrat et le gouvernement devrait forcer la compagnie a respecter les conventions.

Le premier ministre rappelle aux députes qu'en vertu d'une regle de la chambre, si l'ordre du jour est appelé et que le proposeur est absent, cet ordre peut être raye des registres.

L'honorable M. LYNCH demande que son bill pour amender la section 49 de l'acte 49 et 50 Victoria, chapitre 34, concernant le barreau de la province de Quebec, reste parmi les ordres du jour afin d'assurer le plus grand nombre possible de lectures données chaque année à l'université McGill.

L'honorable M. MERCIER dit qu'il s'est assuré avec M. Robidoux, professeur de l'Université-Laval, que le plus grand nombre de lectures à cette institution, par année est de 1089.

Après une courte discussion, la demande de l'honorable M. Lynch est accordée.

L'honorable M. LYNCH propose que son bill pour la nomination d'un bureau provincial d'examinateurs des aspirants à l'étude du droit, de la médecine, du notariat et de la profession d'arpenteur soit référé au comité de législation.

Actuellement, chacune de ces professions a son bureau d'examinateurs. Pourquoi un jeune homme ne pourrait-il pas aller devant le bureau des instituteurs et délivrer un certificat qui lui permette de se présenter pour la profession de son choix.

Le système actuel n'est pas conduit avec justice. Un avocat quelqu'eminefit qu'il soit, appelé à examiner un aspirant, a besoin de plusieurs jours pour être capable de faire des questions pratiques.

Il faudrait abolir les quatre bureaux d'examinateurs existant actuellement et établir un seul bureau pour deux sections. Notre population est composée de deux sections et il est sage que chacune d'elles ait ses examinateurs catholiques ou protestants.

Le lieutenant gouverneur pourrait, parmi un certain nombre de noms qui lui seraient soumis, choisir trois instituteurs catholiques et trois instituteurs protestants et des représentants pourraient être choisis par chacun des corps professionnels formant ainsi cinq catholiques et cinq protestants. L'un des points les plus importants et celui auquel on fait objection, est pour l'admission à l'étude des personnes ayant le degré de bachelier et sans examen comme en Angleterre et toutes les colonies excepté la province de Quebec.

L'orateur nie qu'il soit influencé par aucuns sentiments de nationalité ou de religion. L'instruction publique est basée sur des lignes si fortes et si étendues qu'elle embrasse tout et l'on doit être aussi intéressé à l'éducation des canadiens-français et des catholiques qu'à ceux des autres races et d'autres croyances.

La proposition de l'honorable M. Lynch est adoptée.

Le bill de M. Hall, pour amender l'acte des élections de Quebec est présenté pour la deuxième lecture.

Ce bill pourvoit à ce que les sous-officiers rapporteurs donnent des certificats de rapports a chaque candidat ou a leurs agents et qu'un troisième certificat soit mis dans la boite. Quelquefois ce certificat s'écarte et dans ce cas le bill pourvoie a ce que l'un ou l'autre des trois ait force de loi.

Comme il y a deux autres bills, l'un par l'honorable M. Lynch, l'autre par M. Leblanc, pour amender la même loi, ces trois projets de loi sont renvoyés au comité de législation.

Le bill de M. Leblanc décrète que toute personne demandant du paiement pour services d'élections, même après l'élection, sera coupable de corruption.

L'honorable M. MERCIER dit que c'est bien la l'esprit de la loi actuelle ; il ajoute que par un arrangement survenu, on a fait un léger amendement à cette loi.

Le bill de l'honorable M. Lynch pour amender la section 7 des lois de chasse de Quebec, 47 Victoria, chapitre 73 est présenté pour la deuxième lecture.

L'honorable M. LYNCH explique que le bill comprend les rouges-gorges dans la liste des oiseaux qui peuvent être tués parce qu'ils détruisent les framboisiers et les fraisiers.

Une longue discussion s'engage pour savoir si les rouges gorges sont des insectivores et s'ils détruisent réellement les fruits ; mais il est démontré que des dommages sont causés par d'autres oiseaux et le bill est retiré.

A six heures la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

L'honorable M. SHEHYN dit que les membres de la législature ont appris avec regret l'incendie qui a détruit la ville de Hull et qui a jeté sur le pave trois à quatre cents personnes. La population de cette ville est dans une grande détresse et il n'y a pas de doute que la chambre se fasse un devoir de venir immédiatement en aide a cette ville.

L'honorable M. SHEHYN, appuyé par l'honorable M. MERCIER, propose qu'une adresse soit présentée au lieutenant-gouverneur, demandant d'émettre un mandat de $5,000 pour venir en aide aux incendiés de Hull.

M. GIROUARD dit qu'en même temps, il serait juste de venir en aide aux petites localites qui ont subi une semblable calamité. Le village de Danby a été récemment incendié et un grand nombre de familles ont été réduites a une détresse extreme.

M. ROCHON en remerciant le gouvernement au nom du comte d'Ottawa, dit que c'est la troisième fois que Hull est détruit par le feu. Cette ville a été incendiée en 1880, en 1886 et encore cette année.

La proposition de l'honorable M. Shehyn est adoptée.

Les bills suivants sont adoptés en comités, sont lus pour la troisième fois et sont adoptes par la chambre.

Acte pour detacher le canton de Clifton du comté de Compton et l'annexer au comté de Standead pour les fins judiciaires et a la division d'enrégistrement de Coaticooke pour les fins d'enregistrement.—M. de Grosbois.

Acte pour rappeler les sections 229 et 230 de l'acte 41 et 45 Victoria, chapitre 75, incorporant la ville de Longueuil.—M. Rocheleau.

Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de Joliette et Saint-Jean de Matha.—M. Bazinet.

Acte pour ériger en ville avec une charte spéciale la ville de Coaticooke—M. Baldwin.

Acte pour ratifier et confirmer certaines résolutions du conseil municipal du village de la côte Saint Antoine, accordant une réduction de taxes municipales ordinaires a l'Association athletique de Montreal sur ses terrains de jeux à la Côte Saint Antoine—M. Champagne.

Acte concernant les impôts sur les églises dans les paroisses catholiques romaines de Montréal.—L'honorable M. Taillon.

Acte pour incorporer la ville de Drummondville—M. Girouard.

Acte pour amender l'acte 46 Victoria, chapitre 82, incorporant la ville d'Hochelaga maintenant ville de Maisonneuve—M. Champagne.

Acte pour amender l'acte 47 Victoria, chapitre 90, incorporant la ville de Sainte Cunegonde et l'acte amendant le même 49-50 Victoria, chapitre 56—M. Champagne.

L'honorable M. DUHAMEL propose les résolutions suivantes en rapport avec le bill No 9 concernant les pêcheries.

1. Qu'une réserve au moins de trois chaines dans la profondeur des terres bordant les rivières et les lacs dans la province de Québec, sera faite lors de la vente ou de l'octroi gratuit de terres pour les fins des pêcheries.

2. Que ces terres aussi bien que celles réservées pour les pêcheries pourront être louées pour une période n'excédant pas dix années consecutives, au lieu de cinq années, tel que pourvu par la loi comme actuellement.

3. Que le commissaire pourra, sans compétition publique, dans l'intervalle entre deux ventes publiques, accorder des locations de terres dans ces réserves le long des "rivières aux saumons", lorsqu'il arrive que telles rivières pourront être affermées durant l'intervalle entre deux ventes publiques.

4. Que le lieutenant gouverneur en conseil pourra en aucun temps dans la vie publique, autoriser la location privee ou la vente des réserves pour les pêcheries, bordant les lacs et les rivières. Dans le cas que le prix sera surelevé la vente représentera une somme au moins égale à celle que la rente actuellement payé produira ou celle qui pourra raisonnablement être obtenue lorsqu'elle sera capitalisée à quatre pour cent. Le revenu provenant de telles sources formeront partie du fond du revenu consolidé.

Ces résolutions sont adoptées et un bill basé sur icelles est présenté.

L'honorable M. MERCIER propose la troisième lecture du bill concernant la nomination d'un président du conseil executif.

Cette proposition est adoptée par un vote de 31 contre 11.

L'honorable M. TAILLON appuyé par l'honorable M. Flynn, propose que l'Orateur émette un bref pour une nouvelle élection dans le comté de Mégantic

L'honorable M. MERCIER croit qu'il ne serait pas convenable que l'élection ait lieu durant la session lorsque les politiciens ont assez à faire sans se mêler des élections.

Il serait préférable de remettre cette élection ainsi que celle de Nicolet jusqu'après la session. Le mois de septembre sera un temps favorable pour les élections.

L'honorable M. TAILLON dit qu'il a fait une proposition à la requête d'un grand nombre des électeurs de son comté et qu'il aimerait que l'élection aurait lieu de suite.

La proposition est adoptée.

M. CASGRAIN dit qu'il a demandé à M. McShane certaines informations concernant les gazetiers du palais de justice de Quebec ; mais qu'il n'a reçu encore aucune reponse.

L'honorable M. GAGNON répond que les informations ont été données.

M. McSHANE qui se leve au milieu des cris de "gaz" "gaz," dit qu'il est prêt a donner toute information requise. M. McShane prend son siège aux cris de "encore," "encore" et la seance est levee vers 10.45 hrs p. m.

NOTES AGRICOLES

Propreté dans la laiterie

Que la plus grande propreté règne dans la laiterie, que l'odorat n'y soit offusqué par aucune mauvaise odeur car le lait ayant la propriété d'absorber toutes les odeurs et toutes impuretés de l'air, ils en suit qu'il sera contaminé et le beurre d'une qualité inférieure. On ne peut être trop particulier sur ce point ; qu'il faut que l'air de l'endroit où on met le lait soit toujours pur et frais. Ce défaut de précaution est la cause la plus ordinaire de l'insuccès qu'éprouvent beaucoup de cultivateurs dans la confection du beurre.

Nourriture à donner aux poulets

Les poulets doivent être nourris très abondamment, et leur alimentation doit être variee ; des grains, des insectes et des vers, des herbes hachées menues, des pommes de terre cuites, etc. On peut donner une fois par jour du pain trempé dans du vin. Dans le second ou troisième jour, on donne un peu de millet ; au quatrième jour des grains de blé le matin. Le grain doit toujours former la base de l'alimentation. Après dix ou douze jours on supprime l'œuf dans la pâtee, ainsi que le millet que l'on remplace par d'autres grains plus grossiers.

L'humidite et le froid sont les plus grands ennemis des jeunes poulets. On doit prendre ses précautions en conséquence et ne les laisser sortir qu'autant que les herbes ne sont pas mouillées et que le temps est assez chaud.

A trois mois, on mange les poulets en primeur, à la condition qu'ils aient été richement nourris en grains.

Une ménagère dans l'embarras

Un des pus grands ennuis que la bonne ménagère puisse éprouver, c'est quand ses poules ne veulent pas couver ou couvent mal. Il arrive souvent que sur dix poules couveuses, cinq ne méritent pas d'avoir des poussins. Il s'agit de distinguer les bonnes couveuses des mauvaises ; pour cela prenez un vieux baril, percez un trou dans le coté de 7 a 8 pouces d'une extremite ; remplissez de paille le fond du baril, jusqu'au niveau du trou que vous avez percé ; faites un nid dans cette paille, mettez-y trois ou quatre œufs en pierre, placez-y votre poule et laissez-la a ses réflexions après avoir recouvert d'un linge le trou qui servira dorenavant de porte. Si votre poule est sérieuse dans ses résolution de couver et se met résolument à la besogne, ce dont vous assurerez au bout d'un jour ou deux, mettez vos œufs et les choses iront bien. Ayez soin de saupoudrer de soufre le nid de la couveuse ; vous pourrez laisser sortir celle-ci une fois par jour, assez tard le soir, pour qu'elle ait juste le temps de boire, de s'étirer, manger, et retourner à son nid avant la noirceur.

Manière de couper les patates de semence

Un bulletin emanant de la "Ferme experimentale de l'Etat de l'Ohio" peut se resumer ainsi :

On a beaucoup parlé et beaucoup écrit à propos de la manière de couper les patates de semence, et on a fait de nombreuses expériences dans différentes parties du pays. Il est évident pour tous que la nature du sol et le mode de culture ont beaucoup d'influence sur les resultats. Dans un sol riche parfaitement cultivé, on peut avoir de bons rendements avec tous les modes de semences ; dans un sol pauvre, planter de petits morceaux est une grave erreur, car on sait qu'au début de leur végétation, les plantes se nourrissent aux dépens de leur semence, et alors on comprend que plus le morceau est petit, moins il alimentera la végétation. Les tubercules entiers et de gros morceaux donnent une végétation forte et rapide. La récolte est plus hâtive et plus abondante qu'avec de petits morceaux, mais la proportion de petites patates est plus considérable.

D'un autre côte, en plantant des morceaux avec un seul œil le rendement est généralement faible, quoique les patates soient presque toutes grosses.

Ci-dessous sont les résultats obtenus à la ferme experimentale de l'Etat de l'Ohio. Dans toutes les expériences on a employe de grosses patates :

Morceaux à un seul œil, moyenne pour 4 ans, 68 boisseaux par acre :

Morceaux à deux yeux, moyenne pour 4 ans, 180 boisseaux par acre ;

Patates coupées en deux, sur le long, moyenne pour 2 ans, 225 boisseaux par acre ;

Tubercules entiers, moyenne pour 4 ans, 236 boisseaux par acre.

Ces rendements sont d'accord avec les résultats obtenus partout ou on a fait des expériences sérieuses pendant quelques années. Sous le rapport de la qualité de la récolte et du coût de la semence, les morceaux à deux yeux ont été plus satisfaisants à la ferme experimentale, mais toujours avec des morceaux de grosses patates.

AU TEMISKAMING

PAR

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

W. O. McKAY

Importateur de Vins, Liqueurs, Cigares et Tabacs ; aussi propriétaire de

"L'HOTEL RICHELIEU"

Agents pour les Commerçants de Bois.

446, 448 et 450 rue Sussex

DAMES NOS PILULES REGULATRICES FRANÇAISES sont en usage et recommandées par des milliers de Dames qui les emploient MENSUELLEMENT. Elles n'ont jamais failli ; enlèvent les douleurs ; assurent la régularité ; sont douces, agréables au goût et d'un excellent effet. Paquets envoyés par la malle à l'abri de toute indiscrétion sur réception de $2.00. Toute correspondance est confidentielle. Adressez : COMPAGNIE DE MEDECINE DE TORONTO, B. P. Boite 576, Toronto, Ont. 24-1—88-89

TAPISSERIE

Je viens d'acheter le stock de TAPISSERIE de la maison E. White. J'offrirai cette semaine ce stock en vente en détail, à des prix beaucoup plus bas que les marchands d'Ottawa ont payé dans le gros. M. White m'a transféré toutes les affaires de son département de la tapisserie.

Wm. HOWE

Rue Rideau, Succursale No 393 rue Cumberland.

G. PHILBERT

IMPORTATEUR

DE

TAPISSERIES

AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAISES

Coin des rues Dalhousie et Saint-Patrice, Ottawa

PEINTURE
TAPISSERIES,
PEINTURES PREPAREES
HUILE
MASTIC
PINCEAUX,
VITRES, et

ARTICLES DE PEINTRE EN GENERAL

Hôtel du Canada

PARIS, 26, Rue de Châteaudun, PARIS

(Près le Boulevard des Italiens)

ENGLISH SPOKEN

TOUT HOMME

Qui est Faible, Nerveux, Débile, qui dans son Ignorance et sa Folie, croit avoir perdu complètement sa Vigueur de Corps et d'esprit et sa Vitalité Entière, toutes causes qui entraînent des dérangements dans le système organique des Sources de la Vie, Maux de Tête, Maladies de l'épine d'Orsale, Rêves navrants, Perte de Mémoire, Lâcheté et Irritabilité de Tempérament, Boutons et Rougeurs sur la figure et tous les symptômes de Débilité Générale, Consomption dans un avenir rapproché, d'Insanité, peuvent trouver un remede efficace en se servant de notre spécifique No 23, une cure merveilleuse et certaine. Il donne la Vigueur de la Jeunesse et restaure le système complet chez les vieux et chez les jeunes en donnant de la force aux Poumons et aux Nerfs, reconstruisant le système musculaire et mettant en action toute l'énergie physique du corps humain. A l'aide de notre spécifique No. 23 les cas les plus obstinés peuvent être guéris en moins de trente jours. Chaque paquet contient un traitement pour deux semaines, $2. Guérison garantie. Notre spécifique No. 24 est un Remède infaillible pour toutes les Maladies Secrètes de quelque durée qu'elle ait été. Vendu d'après notre Garantie par écrit qu'il opérera une Guérison. Prix $5. Compagnie de Médecine de Toronto, Toronto Ont.

CONSOMPTION

Cette maladie affreuse, qui durant tant d'années a semblé défier la science des meilleurs physiciens qui ne connaissaient rien pour en arrêter les progrès, rien pour la diminuer, rien pour la guérir. Maintenant, ce n'est plus une maladie incurable malgré qu'elle soit condamnée par quelques médecins, la santé peut encore être recouvrée par l'emploi de NOS REMEDES. Ils sont doux pour les membranes des poumons qu'ils n'affectent pas malgré qu'ils soient enflammés et empoisonnés par les ravages de cette cruelle maladie en même temps qu'ils empêchent les douleurs et les brûlements de poitrine qui accompagnent invariablement la consomption. Prix $3.

GUERISON GARANTIE

Compagnie de Médecine Toronto, Toronto, Ont.

TEINTURE POUR LES CHEVEUX

Ces célèbres teintures ne sont pas nuisibles à la santé. Nous en avons les couleurs suivantes, et les plus belles nuances dépendent de la couleur des cheveux : noire, brun foncé, brun clair, châtain, châtain clair, blond doré, blond cendré, Envoyez une tresse de cheveux avec avec votre commande. Prix $2. la bouteille. Compagnie de remède de Toronto. Toronto, Ont.

Articles de Toilette

En nous adressant votre commande, spécifiez ce que vous désirez avoir et nous vous garantissons que vous serez parfaitement satisfait. Le No 8 donne au teint la fraicheur de la jeunesse ; c'est une préparation qui n'affecte pas la peau et dont vous pouvez vous servir sans que personne s'en aperçoive. Prix, $1.25. No 9 fait disparaître les rides. Prix, $2.00. No 10 fait disparaître les taches causées par les affections de foie. Prix, 1.25. No. 11 fait disparaître les boutons sur la figure. $1.25. No 12 fait disparaître les taches de rousseur. Prix, $1.25. No 13 fait disparaître les pustules. Prix, $1.25. No. 14 fait disparaître le hale. Prix, $1.25. No 15 fait disparaître les verrues. Prix, $2.00. No. 16 fait disparaître les marques de la petite vérole. Prix, $2.00. No 17 empêche la trop grande transpiration. Prix, $1.25. No 18 est une préparation infaillible pour conserver les cheveux ou le faire pousser. Prix $1.25. Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Le buste

No 19 est une préparation interne et externe qui développe la taille chez les femmes et lui donne les plus belles proportions. C'est une préparation tout à fait inoffensive et infaillible. Prix $3.00 Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Maladies des femmes

No 20 guérit infailliblement la leucorrhée, descente de la matrice, et toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes. Les médecins les plus éminents recommandent cette préparation comme un remède des plus efficaces. Prix $2.00 la bouteille. Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Pilules régulatrices françaises

Bien supérieures au seigle ergoté, à la tanaisie, la racine ou l'oxide. Recommandées par des centaines de femmes qui en font usage tous les mois. Elles sont infaillibles, préviennent la douleur et amènent la RÉGULARITÉ. Prix, $2.00 Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Nevralgie et rhumatisme

Guérison certaine par l'usage du spécifique No 22. Il faut attribuer la popularité de cette préparation à son efficacité. Prix, $1.00 Compagnie de remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

AVIS AUX MERES — Le "SIROP CALMANT DE MME WINSLOW" devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le a Sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez acune autre préparation.

POUR LA

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général

Crême de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et de Roses et Moloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75 RUE SPARKS

Prescriptions pour médecins et familles préparées avec soin.

Communication téléphonique 1-2-88

Fonderie de Hull

Le soussigné vient de faire l'acquisition de la fonderie de Hull et est maintenant préparé à exécuter toutes sortes d'ouvrages dans la ligne de fonderie, pièces légères ou pesantes de toutes dimensions, au plus bas prix.

M. Lawson est un homme pratique qui a eu plusieurs années d'expérience, et garantira tous ses ouvrages faits à son établissement.

T. LAWSON

Rue Brewery, Hull, Rue George, Ottawa.

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

MAGASINS :

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

Pour acheter

DES

Vêtements

Aux Conditions les plus Favorables

ALLEZ AU

Nos 269 et 271, rue Wellington

Où vous ne serez embarrassé de faire un choix, l'assortiment en magasin étant des plus complet.

J'achète et je vends au comptant seulement, de sorte que je puis vendre à meilleur marché que toute autre maison à Ottawa.

Conditions : Au comptant seulement

P. O'Reilly

CARTES PROFESSIONELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,

(Successeur de L. A. Olivier)

Avocat, Solliciteur, Notaire, Etc.,

BUREAU

Coin des Rues Rideau et Sussex

OTTAWA, ONT.

BELCOURT & MACCRAKEN

Avocats, Procureurs, Notaires, &c.

ONTARIO ET QUÉBEC

Scotish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M
FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon

AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

McIntyre, Lewis & Code

Avocats, Solliciteurs et Notaires

Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.

Bureau : Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.

Argent à prêter sur propriétés foncières.

A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montréal.
J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.
R. G. CODE. 28-1-88

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA ON

McVeity & Henderson

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR MCVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

MCLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

VALIN & CODE

Avocats, Solliciteurs, Etc.

BLOC EGAN, RUE SPARKS

vis-à-vis l'Hôtel Russell.

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6% avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL

Avocats, Solliciteurs, Etc.

AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS

Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel

Arthur W. Gundry F. C. Powell.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement les Départements Publics, etc.

ARGENT A PRETER

Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD

BRAGEE D'INFORMATION DES MARCHANDS DETAILLEURS

LINDEN & COLE

Comptables, Collecteurs et Agents Mercantiles

No 40½ RUE ELGIN, OTTAWA

Loyers et dettes collectés, livres ajustés et audités.

B. LINDEN. W. A. COLE

Dr FISSIAULT

DENTISTE

COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX

OTTAWA

Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

OTTAWA

Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.

Capitaux réunis : - - - $10,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes espèces de marchandises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immédiate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance

LAURENT DUHAMEL

ETAL DE MARCHE BY

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND

DE

CHAUSSURES EN GROS !

A transporté son établissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier

Isidore Despatie

PLATRIER

141—RUE KING—141

OTTAWA 23 11 87-87

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

LE DOUZIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. } MERCREDI, 20 JUIN 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

DEMANDE DE BILLETS

A S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre voulez bien expédier à l'adresse ci-dessous

..... billets de 1re série à $1.00.

..... billets de 2me série à 25 s.

La somme de $..... est ci-jointe.

Nom .....

Rue ..... No .....

ADRESSE { Localité .....

Et Boîte du Bureau de Poste No .....

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

Les noms des gagnants ne sont pas publiés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada, L. A. Trepanier No 31, rue Saint Patrice, agent pour Ottawa.

GRANDE VARIETE

DE

CHAPEAUX

FRANCAIS,
ANGLAIS,
AMERICAINS et
CANADIENS, Etc.,

CHEZ

JOSEPH COTE

114 — RUE RIDEAU — 114

OTTAWA.

NOUVEAUX MEUBLES

Venant d'etre recus

CHEZ

HARRIS & CAMPBELL

Notre nouveau dépôt de meubles, maintenant exposé à notre magasin, rue O'Connor, se compose du plus bel assortiment de meubles pour salons, chambres à coucher, pour les bureaux, etc., etc.

Nous appelons l'attention particulière du public sur nos importations de

CHAISES ET BERCEUSES

DE VIENNE, AUTRICHE

Que tout le monde s'empresse de venir les voir

Nos meubles sont les plus recherchés sur le marché où ils méritent d'être vus de tous.

Nous avons tout récemment mis un nouvel engin dans notre atelier, qui nous permettra de remplir les ordres à l'entière satisfaction des acheteurs, et à des prix extrêmement réduits.--Un escompte libéral sera accordé à tous les acheteurs.

Effets délivrés avec exactitude et entière satisfaction.

HARRIS & CAMPBELL

RUE O'CONNOR

Près de la rue Sparks.

Manufacture de VOITURES !

ROYALE

LEVEILLÉ & MATHÉ

PROPRIETAIRES

Nous désirons informer le public que nous avons fait l'acquisition du poste d'affaires de S.D THOMPSON, dans la branche de carrosserie, plus spécialement voitures légères, Sulkeys, etc. Etant arrivant de Chicago et des autres villes américaines nous avons puisé de grandes connaissances dans notre état, nous sommes en mesure de garantir entière satisfaction. No ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous notre direction ; les matériaux employés sont aussi les meilleurs que l'on puisse se procurer et nos prix tres bas.

Attention spéciale et prompte à toutes commandes, tel est le système que nous mettons en pratique dans toutes les branches de réparations.

56 RUE DALY - - 19 ET 21 RUE STEWART

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est PATINS !

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleig Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 1883

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, Etc

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—q